

Groupe de travail A12 par le Vallon du Pommeret

Débat public sur l'A12

Votre avis compte,
Faites-vous entendre

Constitué en 1988, regroupant six collectivités locales, des élus municipaux, départementaux, régionaux et nationaux et 10 collectifs et associations de riverains de la N10, d'acteurs économiques, d'usagers des transports, le groupe de travail A12 par le vallon du Pommeret a mené de nombreuses actions : conférences de presse, réunion extraordinaire de 6 conseils municipaux, 7 manifestations sur la RN10 ou au cœur des villes menacées par les tracés médians...

CONTACT

Groupe de travail A12 par le vallon du Pommeret

Mairie de Coignières,
rue des Étangs
BP 12, 78311 Coignières

Ou

Groupe de travail A12 par le vallon du Pommeret

Hôtel de Ville de La Verrière
Avenue des Noés
78320 La Verrière

e-mail : groupea12@mairie-laverriere.fr

L' A12 doit contourner les villes pour la santé et la sécurité des habitants

Depuis 30 ans, les habitants des villes qui longent la RN10 subissent les lourdes conséquences de la saturation de cette nationale : accidents, embouteillages et son cortège de pollution atmosphérique, sonore ...

Ceux qui aujourd'hui refusent le prolongement de l'A12 proposent l'aménagement de la RN 10 en voie expresse ou en autoroute.

En réalité, ils proposent un prolongement de l'A12 par la RN10.

Ils proposent, en 2006, au nom de « *l'environnement naturel* », que l'autoroute traverse les villes, en faisant fi de la qualité de vie de près de **150 000 personnes** et de l'environnement urbain.

Attention, danger !

Les riverains de la RN10 payent un lourd tribut à la circulation : 33 % des tués sont des piétons. Le risque d'accident sur la N10 entre Trappes et les Essarts-le-Roi est 50 % plus élevé que sur des voiries comparables.

Pollution urbaine : une question de santé publique

Les nuisances de l'actuelle N10 ne concernent pas uniquement les riverains déjà très nombreux en bordure de cet axe. La pollution urbaine, en grande partie produite par les embouteillages et le manque de fluidité, affecte toutes les personnes qui vivent quotidiennement à proximité des axes les plus fréquentés. Plus elles sont nombreuses, plus le problème de santé publique devient aigu.

On estime que la pollution urbaine en France est à l'origine de près de **10 000 décès** par an.

La prévision de **100 000 véhicules par jour en 2020 sur la N10**, est d'autant plus inacceptable qu'une solution existe : **un tracé qui prolongerait l'A12 par le vallon du Pommeret et désengorgerait la N10 en réduisant son trafic d'environ à 60 % en 2020.**

« *Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé* », affirme l'article 1 de la charte de l'Environnement, inscrite aujourd'hui dans notre Constitution. Il est tout à fait regrettable qu'aujourd'hui, par manque de solidarité, on en vienne à opposer « **la santé des uns au confort des autres** ».

Les solutions envisagées

Quatre grandes options sont soumises au débat public :

- **un tracé entièrement urbain**, par l'aménagement sur place de la N10, soit en voie express, soit en voie autoroutière en tranchée couverte,
- **un tracé également urbain qui longe la voie ferrée** avec ses variantes à La Verrière et à Coignières,
- **un tracé très largement urbain** avec variantes qui traverse les villes de La Verrière, du Mesnil-Saint-Denis et de Coignières,
- **un tracé très largement rural** sur l'emprise qui a été réservée dès l'origine pour le prolongement. C'est le tracé par le **vallon du Pommeret**.

Dans le cadre
du débat public organisé par

cndp
Commission particulière
du débat public
Prolongement de l'A12

La solution de bon sens : le tracé du Pommeret

Le tracé par le vallon du Pommeret, dit « tracé 3C », est à l'évidence :

- **le moins polluant,**
- **le moins coûteux** en investissement et en entretien, deux à quatre fois moins coûteux que les autres,
- **le plus efficace** du point de vue de la fluidité, de la prévention des accidents, de la possibilité d'y faire circuler une grande diversité de transports de matériaux,
- **le plus rapide à réaliser** avec une durée des travaux bien plus courte : 8 ans pour aménager la N10 en autoroute, 4 à 5 ans pour les autres tracés urbains, 3 à 4 ans seulement pour le tracé du Pommeret.

Évitant la destruction des habitations, ce tracé évite également celle d'équipements publics et d'entreprises. Il préserve ainsi les résidents, le développement de l'activité économique et de l'emploi.

L'article 6 de la charte de l'Environnement dit explicitement : « *les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection de l'environnement, le développement de l'activité économique et le progrès social* ».

Réponses aux objections contre l'A12 par le Pommeret

« **Il faudrait remettre en cause la politique routière et autoroutière de la France au nom des économies d'énergie et donc rejeter le prolongement de l'A12** ».

La raréfaction des ressources pétrolières n'annule pas l'intérêt de la route comme moyen de transport complémentaire à d'autres. Les énergies alternatives font l'objet de recherches déjà très avancées de la part de grandes entreprises.

« **Le tracé rural porterait un coup irréparable à notre environnement naturel** ».

Là encore il faut faire la part des choses : la plupart des parcs naturels en France sont traversés par des autoroutes sans dommages irréparables. En outre, **le département des Yvelines est le plus boisé de l'Île-de-France**, les terres agricoles et boisées couvrent 80 % de sa surface. **L'A12 par le Pommeret n'utiliserait qu'une infime partie du Parc Naturel et 0,16 % du site classé de la Vallée de Chevreuse.**

« **Le Parc Naturel Régional serait envahi par le tout-voiture** ».

Cette affirmation n'est pas fondée car les véhicules autres que ceux des résidents n'ont aucune raison de s'y déverser.

« **Il y aurait un risque d'urbanisation intensive de la zone traversée** ».

L'évolution de l'urbanisation peut être parfaitement maîtrisée par les communes, d'autant que la charte du parc naturel de Chevreuse a limité à 8 % l'urbanisation sur les communes de son territoire. Si l'on veut dissuader les citadins de s'installer à la campagne, il faut rendre la ville agréable et non pas précaire, insupportable et malsaine.

« **Le tracé du Pommeret n'est pas entièrement rural puisqu'il passe dans Montigny-le-Bretonneux** ».

Certes mais l'emprise est connue et réservée depuis longtemps. Elle figure dans les documents d'urbanisme depuis 30 ans et elle est suffisamment large pour ne pas avoir à réaliser de voies superposées. Une couverture partielle de cette section répondrait aux légitimes préoccupations des riverains de cette commune.

Il n'est pas seulement utile mais urgent de prolonger l'A12 par le tracé rural.



**Débat public
sur l'A12**

**Votre avis compte,
Faites-vous entendre**

CONTACT

**Groupe de travail A12
par le vallon du Pommeret**

Mairie de Coignières,
rue des Étangs
BP 12, 78311 Coignières

Ou

**Groupe de travail A12
par le vallon du Pommeret**

Hôtel de Ville de La Verrière
Avenue des Noés
78320 LA VERRIÈRE

e-mail groupea12@mairie-laverriere.fr